



## Conférence nationale sur le Pacte I de l'ONU : Droits économiques sociaux et culturels en Suisse

*Résumé des déclarations principales des intervenants à la Conférence en ligne du 3 décembre 2020*

### **Ambassadrice Valérie Berset Bircher: Introduction**

*Affaires internationales du travail, SECO*

La Suisse a adhéré au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pacte I de l'ONU) le 18 juin 1992. Elle s'engage à agir, au maximum de ses ressources disponibles, pour assurer progressivement le plein exercice des droits garantis par le Pacte et à établir périodiquement un rapport sur les mesures prises et les progrès réalisés ainsi que sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Pacte. Lors de la 66<sup>ème</sup> session du Comité, la Suisse a présenté son 4<sup>ème</sup> rapport périodique devant les experts onusiens. Le 18 octobre 2019, le Comité a adopté ses recommandations. La conférence nationale sur le Pacte I a pour but de discuter de manière constructive de la mise en œuvre des recommandations du Comité de l'ONU en Suisse. La conférence vise à montrer les progrès réalisés et les défis liés à la réalisation des droits du Pacte I ONU.

Vous trouvez toutes les présentations de la Conférence ainsi que de nombreuses informations sur [le site du SECO consacré à ce sujet](#).

[Le Pacte I de l'ONU](#)

[Le site du Comité des droits économiques sociaux et culturels](#)

### **Prof. Mikel Mancisidor de la Fuente**

*Universidad de Deusto, Adjunct Professor Washington School of Law, UN Independent Expert, Member of the Committee on Economic, Social & Cultural Rights*

La participation locale et sociale tout comme les mécanismes de coordination entre la Confédération, les cantons et les communes sont des éléments clés pour assurer la pleine transposition des droits reconnus dans le Pacte.

### **Amina Joubli: Analyse des recommandations**

*Collaboratrice scientifique, Affaires internationales du travail, SECO*

Les recommandations fournissent des orientations importantes afin de mettre en œuvre les droits du Pacte I des Nations Unies en Suisse. Il subsiste des difficultés de mise en œuvre. Le SECO a consulté les offices fédéraux et les conférences cantonales sur l'établissement des priorités et les responsabilités. Cette consultation visait à analyser les recommandations sous l'angle de leur importance, de la faisabilité de leur mise en œuvre et des opportunités politiques. Les résultats des discussions montrent qu'il existe un potentiel de mise en œuvre pour de nombreuses recommandations. La Suisse répondra sur 3 recommandations d'ici à fin 2021 et sur l'ensemble des recommandations dans le cadre du 5<sup>ème</sup> rapport étatique. Le SECO joue un rôle de coordination et ne dispose pas de la responsabilité pour la mise en œuvre de chacune des recommandations qui restent en mains des différents offices fédéraux et des cantons.

## **Prof. Evelyne Schmid: La mise en œuvre des droits humains dans le fédéralisme et l'implication des cantons: l'outil des guides de bonnes pratiques**

*Université de Lausanne*

Le fédéralisme constitue un défi important dans la réalisation des droits du Pacte I ONU et dans la mise en œuvre des recommandations. Beaucoup de recommandations doivent être mises en œuvre par les cantons alors que la Confédération est responsable d'assurer que l'information parvienne effectivement aux acteurs concernés. Une étude du HCDH a conclu que les mécanismes ad hoc qui sont créés pour établir un rapport spécifique puis dissous, permettent d'acquérir peu d'expérience, car les connaissances se dissipent et il n'existe généralement pas de mandat pour de suivi de mise en œuvre. L'Université de Lausanne a élaboré un guide de bonnes pratiques qui vise à inspirer et faciliter le travail de mise en œuvre à tous les niveaux de l'Etat fédéral. Une Institution nationale des droits humains bien financée pourrait assurer un soutien à l'élaboration de futurs guides.

[Le guide de bonnes pratiques : un outil prometteur pour la mise en œuvre des droits humains dans les législations cantonales](#)

[HCDH, Mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi, 2016](#)

## **Florian Schweri et Valentina Parrotta: Combattre les discriminations : esquisse de solutions rédigées dans le cadre des cours de légistique des Universités de Lausanne et Genève**

*Universités de Genève et de Lausanne*

Les étudiants ont imaginé deux types d'instruments d'action publique : a) une stratégie de lutte contre la discrimination et b) des campagnes de sensibilisation imaginées dans le cadre de cette stratégie. La stratégie de lutte contre la discrimination présentée devrait permettre à la Suisse d'agir positivement en faveur des principes d'égalité et de non-discrimination à l'égard desquelles elle s'est engagée en ratifiant de nombreux textes internationaux et au regard de la Constitution fédérale.

## **Maribel Rodriguez: Projet de la Conférence romande des bureaux de l'égalité « L'école de l'égalité »**

*Cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (VD)*

Le choix des métiers faits par les filles et les garçons respectivement par les femmes et les hommes est encore beaucoup basé sur le genre et sur la perception des rôles traditionnels. Afin de lutter contre cela, la conférence romande des bureaux de l'égalité a élaboré 4 brochures pour l'ensemble de la scolarité obligatoire et la majorité des disciplines scolaires (l'égalité par le français, l'allemand, l'anglais ou les mathématiques). Les brochures contiennent également un chapitre destiné au corps enseignant, explicitant les enjeux égalitaires abordés avec les élèves, et une référence théorique.

[Matériel pédagogique « Ecole de l'égalité »](#)

## **Joëlle Schickel-Küng et Denise Hug: Groupe de travail sur la recherche des origines des personnes adoptées**

*Cheffe Unité droit international privé, OFJ*

*Responsable des procédures d'admission et de recherche à l'Office cantonal de la jeunesse (BE) et Présidente de l'Association des autorités centrales cantonales pour l'adoption*

En 2018, la révision partielle du Code civil suisse en matière d'adoptions est entrée en vigueur. Elle permet notamment un assouplissement du secret de l'adoption et un renforcement du soutien à la recherche des origines des personnes adoptées. Un groupe de travail composé de la Confédération (OFJ, DFAE), des cantons, des services de recherches privés, d'associations et de divers autres professionnels a été créé. Il a pour but d'harmoniser et de renforcer le soutien à la recherche des

origines en clarifiant les besoins des personnes concernées, les rôles des diverses autorités et organisations privées et en améliorant l'accès aux informations.

[Informations sur les parents biologiques, sur leurs descendants directs ainsi que sur l'enfant adopté \(admin.ch\)](#)

### **Markus Kaufmann: Les normes CSIAS: signification, mise en œuvre dans les cantons et défis futurs**

*Secrétaire général, CSIAS*

L'aide aux demandeurs d'asile, aux personnes admises temporairement sans statut de réfugié et aux Suisses de l'étranger n'entre pas directement dans le champ d'application des directives CSIAS. Les directives sont solidement ancrées en Suisse en tant qu'instrument d'harmonisation. L'élaboration d'une loi-cadre nationale est une discussion de longue date. Elle a été rejetée en 2015 par le Parlement. L'harmonisation de l'aide sociale fonctionne dans des domaines importants. Cependant, la compétence communale conduit à différentes applications des directives CSIAS au sein des cantons.

[Le site de la CSIAS](#)

### **Marc Marthaler: Drogues : Situation de la réduction des risques en Suisse**

*Collaborateur scientifique, Infodrog*

En Suisse, environ 70 à 80 % des personnes dépendantes aux opioïdes suivent un traitement de substitution. Grâce à cela, notamment, le nombre de décès liés à la drogue en Suisse a été réduit de plus de moitié entre 1995 et 2016. L'OFSP encourage les mesures de réduction des risques telles que la distribution de seringues, ainsi que les mesures générales de promotion de la santé et de prévention pendant la détention. Les mesures de réduction des risques ne sont disponibles que dans 15 des 106 prisons. À cette fin, un concept de réduction des risques en milieu carcéral est en cours d'élaboration. De plus, Infodrog alerte les consommateurs sur les dangers de certains produits.

[Le site d'infodrog](#)

### **Léa Winter: En temps de crise, l'urgence de la mise en œuvre des obligations de la Suisse en matière de droits humains**

*Coordinatrice du groupe de travail Pacte I de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains*

La Suisse, en ratifiant le PIDESC, s'est engagée à respecter, protéger et mettre en œuvre tous les droits qu'il contient et donc à appliquer toutes les recommandations du Comité à cette fin. Dans un pays riche comme le nôtre, il ne saurait être question d'invoquer un manque de ressources qui nous imposerait de faire des choix. La société civile souhaite qu'une "feuille de route" sur la mise œuvre des recommandations soit établie et qu'une conférence de suivi soit organisée dès que possible pour avancer concrètement sur des propositions de mise en œuvre concertée.

La société civile a souligné l'importance de respecter les droits consacrés dans le Pacte, notamment le droit à la santé, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit du travail et le droit à la sécurité sociale, dans la mise en place des mesures spéciales prises par les autorités en cette période d'urgence liée à la crise du COVID. Et au-delà de cette crise, il ne faut pas oublier la crise climatique sur laquelle il est encore temps d'agir.

[Le site de la plateforme des ONG](#)